Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 30

Réunion du mardi 08 février 2022

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

ISSY LES MOULINEAUX – GYMNASE CITE DES SPORTS N°1 – NNI 92 040 99 07
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 25/01/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 1 signée par le propriétaire le 25/01/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 25/01/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 1 jusqu'au 08/02/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

ISSY LES MOULINEAUX – GYMNASE CITE DES SPORTS N°2 – NNI 92 040 99 08
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 25/01/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 signée par le propriétaire le 25/01/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 25/01/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08/02/2032.

1.2. Confirmations de niveau de classement

BAGNEUX – STADE RENE ROUSSEAU – NNI 92 007 02 01
Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 24/09/2021.
Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 22/11/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 19/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 22/11/2021
- Test in situ du 27/01/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 08/02/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

PANTIN – STADE CHARLES AURAY N°2 – NNI 93 055 01 02
Cette installation sportive est classée en niveau T6 s jusqu'au 02/12/2024.
Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 07/02/2022, suite à la transformation du terrain en synthétique.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 24/01/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 07/02/2022
- Test in situ du 02/12/2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 08/02/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

MONTGERON – STADE PIERRE DE COUBERTIN N°1 – NNI 91 421 01 01
Cette installation sportive est classée en niveau T5 jusqu'au 11/12/2021.
Installation visitée par MM. BOISNOIR et BERTHY, membre de la C.D.T.I.S. du district 91, le 01/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 01/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 08/02/2032.

BRUNOY – STADE PARFAIT LEBOURG – NNI 91 114 02 01
Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 19/09/2021
Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 12/11/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 15/12/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Tests in-situ du 22/09/2020
- Rapport de visite du 12/11/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 08/02/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

4. DIVERS

MONTESSON – STADE DES PETITS CHENES – NNI 78 418 01 01
Après lecture du rapport de l'arbitre assistant du match MONTESSON / MANTOIS du 06/02/2022, la C.R.T.I.S. demande à la ville de procéder à une opération de maintenance sur les zones abimées.

IGNY – COMPLEXE SPORTIF DES BOIS BRULES N°1 ET 2– NNI 91 312 01 01 et 02
Dans le cadre d'un projet de réaménagement de l'installation sportive cité en objet, la C.R.T.I.S. a organisé une réunion de travail le mardi 08/02/2022 en présence de :
Pour la Mairie d'IGNY :
Mme Nathalie NICODEME-SARADJAN, MME. Valérie HORTAUT, M. Maximilien Cottencin
Pour le Bureau d'étude :
M. Eric EPSTEIN.
Pour la F.F.F. (service des terrains et C.F.T.I.S) :
Mme Julie GUIBERT.
M. Guy ANDRE.
Pour la Ligue de Paris IDF :
M. Jean-Marc DENIS,
M. Michael MAURY,
M. Thibault FLEURY
Le projet concerne la transformation d'un terrain stabilisé en gazon synthétique, pour le terrain n°2, et des aménagements sur le terrain n°1 visant à classer celui-ci en niveau T3.